



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 17
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt et le lundi sept septembre à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
31/08/2020

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ, Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
31/08/2020

Excusée représentée : Mme Aline COUTAREL (représentée par Mme Mélanie BOCCALON).

Absente : Mme Vanessa LAGARDE

Jean MARTINEZ a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-77 : Centre d'hébergement la Sigourre : tarification 2020/2021

Monsieur Christian BAÏSSE, Adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires, propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs du Centre d'Hébergement de la Sigourre à compter du 10 septembre 2020.

| | Tarifs 2019-2020 | Tarifs 2020-2021 |
|--|---------------------|---------------------|
| Nuitée sans repas | 6,20 € | 7,00 € |
| Petit déjeuner | 1,70 € | 2,50 € |
| Goûter | 1,05 € | 1,50 € |
| Repas enfant | 6,25 € | 6,30 € |
| Repas adulte | 6,75 € | 6,80 € |
| Pension complète | 28,00 € | 29,00 € |
| Pension complète + 2 nuits | 25,70 € | 26,00 € |
| Demi-pension | 23,60 € | 24,00 € |
| Forfait chauffage par nuit et par groupe du (1 octobre au 30 avril) | 22,60 € | 23,00 € |

| | | |
|--|---------|---------|
| Utilisation des dortoirs avec gestion libre des repas (8 personnes minimum) | 13,70 € | 14,00 € |
|--|---------|---------|

Monsieur le Maire prends ensuite la parole pour inviter le Conseil Municipal à se prononcer sur les tarifs proposés.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs précités à compter du 10 septembre 2020.

Ainsi fait à Montredon-Labessonnié les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul CHAMAYOU.

